



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du samedi 27 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 0

Absents : 2

Date de la convocation :

23/06/2026

Secrétaire de séance :

Patrick PARFAIT

N° interne de l'acte :

2026-035 A

Le samedi vingt-sept juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Adeline HIREL TRIBALAT, Michel MONTEL

Représentants Approlys Centr'Achats

Le maire indique au conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner des représentants au sien d'Approlys Centr'Achats qui peut fournir à ses membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, issu du rapprochement entre les
Certifié exécutoire le :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

deux GIP APPROLYS et CENTR'ACHATS ;

Vu l'adhésion de la commune au groupement par la délibération 2018-064 du 10 novembre 2018

Vu l'intérêt économique pour la Mairie de Pigny d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix, des services attractifs et l'intérêt de désigner des représentants participant aux instances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité (13 voix), que sont désignés comme représentants de la Mairie de Pigny au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- M. Patrick RICHARD, titulaire
- M. Patrick PARFAIT, suppléant

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT

Patrick RICHARD, Maire de Pigny



Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :